

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014

Le vingt-six novembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2014

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 15

Etaient présents :

M. DUMONTEUIL, Maire,

M. GADRAT, Mme CAMUT, M. CHARIOL, Mme GUILLOT, Adjoints.

M. BONNEFON, Mme COMBALBERT, M. COURREAUD, M. DEBART, M. DEFRANCE, M. RIPES, Mme TRIBAUDEAU,

Absents ayant donné procuration :

Mme XANS ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL

Mme CHARVET ayant donné pouvoir à Mme CAMUT

Mme SAINTE LUCE ayant donné pouvoir à M. DEBART

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire le Maire ouvre la séance.

M. CHARIOL est désigné secrétaire de séance.

Demande d'autorisation de retirer un point de l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de retirer de l'ordre du jour la délibération relative à l'attribution du marché pour la troisième tranche des travaux d'aménagement de la traversée du bourg. En effet, il a été décidé, en commission, d'engager une négociation avec les trois entreprises ayant déposé une offre. Le délai de réponse a été fixé au 3 décembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de retrait de cette délibération.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 2 octobre

2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2014.

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des berges

Par délibération en date du 15 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réfection des berges de la dordogne au lieu-dit Port de Branne.

A l'issue de la mise en concurrence, trois cabinets ont remis une proposition le 17 novembre 2014.

- SOCAMA
- CACG
- Azimut Ingénierie

Une commission, composée de M. Dumonteuil, Mme Xans, M. Gadrat et M. Bonnefon, a étudié les offres et les a analysées en fonction des critères d'évaluation inscrits dans le cahier des charges :

- Qualité de l'offre (30 %)
- Délais de réalisation, références du candidat et composition de son équipe (30 %)
- Prix de la prestation (40%)

Monsieur Gadrat et Monsieur BONNEFON expliquent que si le Cabinet Azimut Ingénierie n'a pas été retenu d'emblée en raison de son absence d'expérience pour ce type de chantier, le choix a été beaucoup plus difficile entre les deux autres candidats dont les compétences techniques et les offres financières sont très proches.

La commission a finalement décidé de retenir la proposition du cabinet SOCAMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, retient cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet SOCAMA pour un taux de rémunération de 7,5 % HT auquel s'ajoutera le coût des études optionnelles préconisées.

Décision modificative n° 2

Vu le budget de la commune voté le 28 avril 2014,

Vu la décision modificative n° 1 votée le 8 septembre 2014,

Vu le travail effectué par la commission des finances le 24 novembre 2014,

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 suivant :

Dépenses de fonctionnement

Article	Intitulé	DM2
022	dépenses imprévues	29 004,00 €
023	virement à SI	-49 004,00 €
	022 et 023	-20 000,00 €
60631	produits d'entretien	3 000,00 €
60633	fournitures de voirie	-5 000,00 €
6135	location de matériel	5 500,00 €
61523	entretien voies et réseaux	29 000,00 €
6247	transports collectifs	1 500,00 €
	charges à caractère général	34 000,00 €
011	personnel titulaire	1 000,00 €
6413	personnel non titulaire	-1 000,00 €
6453	caisses de retraite	1 000,00 €
	012 charges de personnel	1 000,00 €
042	op° d'ordre	0,00 €
	autres charges gestion courante	0,00 €
65	charges financières	0,00 €
66	charges exceptionnelles	0,00 €
67	TOTAL dépenses	15 000,00 €

Recettes de fonctionnement

Article	Intitulé	DM2
6419	Remb salaires	3 500,00 €
	Atténuations de charges	3 500,00 €
7067	redevance services périscolaires	-2 000,00 €
70	produits des services	-2 000,00 €
73	Impôts et taxes dotations et participations	0,00 €
74	participations	0,00 €
752	location des immeubles	2 000,00 €
758	autres produits	1 500,00 €
	autres produits gestions courante	3 500,00 €
75	produits financiers	0,00 €
76	produits exceptionnels	10 000,00 €
7788	divers	10 000,00 €
77	produits exceptionnels	10 000,00 €
	TOTAL recettes	15 000,00 €

Dépenses d'investissement

art.	intitulé	DM 2
2031	frais d'études	1 440,00 €
	Opération 11 - Eclairage public	0,00 €
	Opération 12 - Ecole	
21312		-2 205,00 €
2183		2 205,00 €
2188		1 558,00 €
	TOTAL OP 12	1 558,00 €
	Opération 14 - Voirie	
2315	travaux	-7 854,00 €
2315	travaux	-1 034,00 €
	TOTAL OP 14	-8 888,00 €
	Opération 26 - traverse de bourg tranche 2	
2315		-1 076,00 €
	Opération 27 - traverse de bourg tranche 3	
2315		-40 000,00 €
	Opération 28 - berges Port de Branne	
2315	Maitrise d'œuvre	26 500,00 €
	TOTAL	-20 466,00 €

Recettes d'investissement

art.	intitulé	DM 2
1322	Sub° Région	30380,00
1328	Subv. Parlementaire	4000,00
1341	DETR	2829,00
		53165,00
10222	FCTVA	89164,00
10226	Taxe d'aménagement	-1000,00
	Virement de la section de	
021	F.	-49004,00
16	emprunt	-150000,00
	TOTAL	-20 466,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte la décision modificative n°2 ci-dessus présentée.

Remboursement du four du restaurant scolaire

Monsieur le Maire explique qu'au mois d'août 2014, un particulier a acheté à la Commune l'ancien four du restaurant scolaire. Vétuste, ce matériel ne fonctionnait pas correctement et la Commune avait décidé de le remplacer.

La vente s'est faite sur la base d'un matériel « vendu en l'état » pour un montant de 600 €.

L'acquéreur a fait une réclamation car il dit avoir été mal informé lors de la transaction. Il réclame le remboursement du four.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise le remboursement du four à cet acquéreur.

Autorisation de passer un marché pour un city-stade

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lancer une consultation pour la réalisation d'un city-stade à proximité du groupe scolaire. Déjà, il a obtenu un accord de subvention sénatoriale exceptionnelle, d'un montant de 4 000 €.

Monsieur Bonnefon indique que dans la mesure où ce projet se situe dans un espace où les Saint sulpiciens se rencontrent beaucoup, il convient préalablement de réaliser une étude d'aménagement et d'intégration et d'organiser une concertation avec les futurs utilisateurs et partenaires concernés : corps enseignant, parents d'élèves, associations... Cet espace est, pour la Commune, une zone stratégique, ce qui implique une étude qui aille au-delà de l'implantation et de la création d'un city-stade. Ainsi, par exemple, l'aménagement du Club-house du tennis, la démolition des anciens ateliers... devront être pris en compte. Le volet paysager de l'ensemble de la zone sera étudié. Enfin, une estimation des travaux permettant leur programmation dans le temps devra accompagner cette étude.

Monsieur Charriot précise que, comme le city-stade va être utilisé pour les activités périscolaires, il convient de l'implanter à proximité de l'école.

Monsieur le Maire répond que l'implantation exacte n'est pas figée et qu'une réflexion a déjà été menée, en associant notamment le directeur de l'école.

Monsieur Debart précise que la vraie finalité est de créer un point de rencontre pour les enfants et les jeunes en toute sécurité, donc dans un site ni isolé ni caché et suffisamment éloigné d'un axe routier. On a une vraie réflexion à mener sur l'aménagement futur de la commune. Les enfants pourraient être interrogés sur leurs attentes. Il constate que tout le conseil municipal est d'accord sur le fait que ce lieu est le meilleur et rappelle la nécessité d'échanger, notamment les rapports de commission, pour mieux cerner les projets travaillés en groupes restreints.

Monsieur Defrance s'interroge sur les incidences pour la fête locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la réalisation d'un city-stade sous réserve d'une étude préalable et d'une concertation élargie.

Demande de subvention parlementaire 2015

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de solliciter une subvention parlementaire auprès de M. Boudié, député, au titre de l'exercice 2015 sur la base des projets suivants :

- Illuminations de Noël : 3 379,33 € HT
- Radar pédagogique : 2 221 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Illuminations de Noël	3 379,33 €	Subvention parlementaire	1 960,00 €
Radar pédagogique	2 221 €	Autofinancement	4 760,40 €
Total HT	5 600,33 €		
Total TTC	6 720,40 €		6 720,40 €

Tarifs municipaux 2015

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues les tarifs appliqués en 2014 :

FOYER COMMUNAL

Public	Tarifs 2014	Caution 2014
Jeunes – 25 ans	100	100
Adulte pour 24h	198	198
Adultes pour 48h	295	295
Public hors commune pour 48 h	784	784

CANTINE GARDERIE

	Tarifs 2014
Repas jusqu'à 2 enfants	2,05
Repas à partir du 3ème enfant	1,85
Repas instituteur	4,10
Garderie	1,35

CIMETIERE

Prestations	Tarifs 2014
Sonnerie cloches	23,50
Vacation de Police	20,30
Acquisitions	
1/2 Concession	

perpétuelle/m2	50
Concession perpétuelle/m2	50
Concession trentenaire/m2	33,50
Case columbarium 15 ans	367,50
Case columbarium 30 ans	736
Case columbarium 50 ans	1050,50

Photocopies et fax :

A4 blanc et noir : 30 centimes

A4 couleur : 50 centimes

A3 blanc et noir : 60 centimes

A3 couleur : 1 €

Fax : 1€

Marché :

Le tarif de droit de place est de 1 € le mètre linéaire.

Compte tenu du taux d'inflation annuel très bas (0,5%), Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces tarifs, hormis éventuellement le droit de place qui n'a pas évolué depuis 2009.

Monsieur Debart met en balance la faiblesse actuelle du prix du droit de place et l'intérêt pour la Commune de recevoir des commerces ambulants (qui risquent de ne plus venir si les tarifs sont trop élevés).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, arrête les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2015 :

FOYER COMMUNAL

Public	Tarifs 2015 en €	Caution 2015 en €
Jeunes – 25 ans	100	100
Adulte pour 24h	200	200
Adultes pour 48h	300	300
Public hors commune pour 48 h	800	800

CANTINE GARDERIE (inchangés)

	Tarifs 2015 en €
Repas jusqu'à 2 enfants	2,05
Repas à partir du 3ème enfant	1,85
Repas instituteur	4,10
Garderie	1,35

CIMETIERE (inchangés)

Prestations	Tarifs 2015 en €
Sonnerie cloches	23,50
Vacation de Police	20,30
Acquisitions	
1/2 Concession perpétuelle/m2	50
Concession perpétuelle/m2	50
Concession trentenaire/m2	33,50
Case columbarium 15 ans	367,50
Case columbarium 30 ans	736
Case columbarium 50 ans	1050,50

Photocopies et fax (inchangés) :

A4 blanc et noir : 30 centimes
A4 couleur : 50 centimes
A3 blanc et noir : 60 centimes
A3 couleur : 1 €
Fax : 1€

Marché :

Le tarif de droit de place est fixé à 1,5 € le mètre linéaire.

Points sur les commissions

Commission « Information / communication » : M. Debart expose que :

- Le logo a été choisi et il est en cours de déclinaison sur les différents supports communaux (machine à affranchir, signature électronique, supports papier...).

La commission doit encore travailler sur les panneaux publicitaires.

- Le dernier Saint Sulpice Info a été apprécié, et notamment le dossier sur Mme Nioteau et « Saint Sulpice autrefois ». Ce principe de dossier thématique plaît. La commission va devoir travailler prochainement sur le prochain bulletin.

- Le site a été piraté et le « débogage » a été compliqué. Pour l'instant, l'avis « Quoi de neuf à Saint Sulpice de Faleyrens ? » est, de fait, arrêté. Deux rubriques ont été ajoutées :

- « affichage » qui est l'équivalent du panneau d'affichage communal, peu lu ; cette rubrique peut apporter des informations utiles sur des thématiques qui ne sont pas spécifiques à Saint Sulpice de Faleyrens.

- « évènements à venir » : cette rubrique traite des différentes manifestations programmées en détaillant les dates, l'organisateur, les tarifs, etc...

Entre 30 et 120 personnes fréquentent le site chaque jour. On décompte 436 abonnés sur Facebook. L'intérêt de relier le site à Facebook et Twitter réside dans le fait que certaines pages sont beaucoup plus vues par les internautes (jusqu'à 1500 personnes pour certaines pages).

- L'agenda est quasiment terminé. D'un format « poche » de 16 pages, il sera offert à la population en fin d'année. Les modalités de distribution restent à organiser.

- La fiche Téléthon est dans les casiers des élus. Mme Tribaudeau doit s'occuper des affiches et M. Debart va diffuser l'information à la presse.

M. Debart demande aux responsables de commissions de penser à faire des comptes- rendus de leurs travaux et de les diffuser. Il remercie le bureau et la commission « Information » de leur travail.

Commission « Urbanisme »

M. Chariol rassure ses collègues sur la cadence des réunions de la commission. Monsieur le Maire et lui-même estiment préférable de ne la réunir que quand l'actualité l'impose, et par conséquent de ne la faire travailler que sur les dossiers ou les décisions importantes.

Une réunion est à prévoir très prochainement sur les thèmes suivants :

- Demandes d'autorisation en cours.

- Point sur les ateliers pour l'élaboration du PLUi, organisés par la CDC. Plusieurs élus de la commission « Urbanisme » se sont répartis les réunions, et M. Defrance est intervenu en son rôle de membre du comité de pilotage.

- La loi Alur et ses conséquences pour certains administrés. Il faudra réfléchir pour faire remonter les difficultés rencontrées au ministère, notamment pour les zones N.

- Les projets de futurs lotissements au bourg et à Cocu Nord.

M. Chariol indique que le Pays du Libournais propose ses services pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, quand la DDTM n'assurera plus cette mission. Or la CDC a déjà organisé ses services pour assurer le relais.

M. le Maire se déclare opposé à ce transfert au Pays du Libournais et M. Bonnefon se demande si l'instruction est compatible avec l'engagement du Pays dans le SCOT.

M. Dumonteuil expose qu'il va finaliser l'acquisition pour l'euro symbolique, d'un délaissé de voirie appartenant à Mme Barnetche. Il s'agit d'un dossier sur lequel le Conseil municipal avait délibéré favorablement en 2008.

Commission « Bâtiments »

M. Gadrat expose qu'une pré-étude a été demandée pour déterminer la faisabilité d'une jonction entre le Cabinet de Kinésithérapie et l'école de musique, afin de louer l'ensemble au Cabinet (ce qui induirait le transfert de l'école de musique vers un algéco, momentanément).

De même, l'extension de la bibliothèque est à l'étude. M. le Maire précise qu'il a informé de ce projet la Communauté des Communes, qui a la compétence « lecture publique » mais pas les bâtiments. Un financement via la Communauté des Communes ne semble guère envisageable mais la discussion est ouverte. Un nouveau bibliothécaire communautaire a été recruté à partir du 1^{er} janvier. M. Ripes précise que

plusieurs communes sont volontaires pour accueillir une bibliothèque et que Saint Sulpice de Faleyrens doit se positionner pour ne pas perdre la sienne.

M. Gadrat indique qu'une extension devra être prévue au tennis.

A l'école, le four est enfin en service ; les vestiaires ont été installés. Il y a une fuite d'eau qui imprègne le mur du WC handicapé de la cantine. Il s'agit d'un problème de chéneau. M. Gauthier, maître d'œuvre, a été contacté.

Au Païche, un curage du réseau d'eaux pluviales vient d'être réalisé. Un problème de racines subsiste. Le même souci existe à la Croix Fourche.

A la RPA, il y a un problème d'entretien des chéneaux et de lierre derrière les garages « Soliance ».

Rien n'a évolué au niveau de la contre-expertise des sols de l'école.

Mme Tribaudeau demande quand la cloison de la salle d'activités va être réparée ?

M. Debart signale un dysfonctionnement du chauffage et/ou de la climatisation au foyer.

Commission « Affaires scolaires »

M. Ripes confirme qu'il y a eu quelques petits problèmes de matériel à la cantine : four, chambre froide à remplacer en urgence, compte tenu du coût de réparation de celle tombée en panne.

L'entretien de notation des agents de l'école aura lieu le vendredi 5 décembre.

La fête de Noël, suivie d'une soirée organisée par l'APERPI se déroulera le 12 décembre.

La veille des vacances de Noël, il n'y aura pas de TAP mais un goûter ouvert à l'ensemble des enfants. De même, le lendemain, le 19 décembre, le repas du midi est offert à tous les élèves, même ceux qui ne déjeunent pas habituellement au restaurant scolaire.

M. le Maire indique que le coût des TAP pour l'année scolaire a été évalué à environ 20 000 € et il interroge ses collègues sur une éventuelle participation des familles, déduction faite du fonds d'amorçage alloué pour une année. Actuellement ce coût s'explique principalement par des charges de personnel car l'investissement a été peu élevé. M. Ripes précise que les TAP fonctionnent grâce à un personnel très motivé et propose d'aller jusqu'au bout de l'année scolaire sans modifier les modalités de financement. Mme Combalbert rappelle le principe de gratuité de l'école publique. M. Courreaud affirme son opposition catégorique au principe d'une participation des familles.

M. Chariol relativise le coût global, car les TAP n'ont pas généré de charges de personnel supplémentaires conséquentes.

Commission « Vie Associative »

Mme Tribaudeau indique qu'elle a convié les associations à une réunion pour organiser le Téléthon et le Carnaval.

- En ce qui concerne le Téléthon, le comité des fêtes s'occupe de la partie technique. Il y aura une soirée Casino le vendredi soir, une course pédestre et une vente de sapins le samedi. M. le Maire propose un costume du Père Noël.

- L'organisation du Carnaval s'annonce mal, car il y a peu de bénévoles.

M. le Maire précise que beaucoup d'associations n'étaient pas représentées à cette réunion. M. Debart va lancer un appel au bénévolat pour le Téléthon.

M. le Maire demande à Mme Tribaudeau des informations sur vie sportive. Il y a eu une soirée organisée par le club de football (poker / belote) qui s'est bien passée.

M. le Maire informe que le Conseil municipal qu'il a reçu un devis de 2034 € pour changer trois ampoules au stade. Théoriquement, le club de football devait se rapprocher du district pour étudier un dispositif d'éclairage plus économe en énergie et pour rechercher des sources de financement. On est dans l'attente du résultat de cette démarche.

Les deux équipes séniors de football sont premières de la poule.
Il en est de même pour les équipes séniors masculines de tennis.

Commission « Espaces Verts »

Mme Guillot indique que deux composteurs ont été livrés hier. Placés à proximité des poubelles de l'école, ils sont réservés aux services communaux.

Les muriers ont été plantés.
L'arbre près de la pharmacie a été abattu.

Suite à la réunion du 3 novembre avec le CAUE, il y a un suivi à faire et une convention a été signée. Il convient de réaliser un audit sur le fonctionnement actuel et les améliorations que la collectivité souhaite apporter.

Après négociations pour les obtenir gratuitement, des économiseurs d'eau vont être posés sur toutes les installations communales.

Commission « Affaires Sociales »

Mme Camut explique les difficultés rencontrées avec Logévie pour l'installation d'une douche à l'italienne dans un logement. Une lettre en recommandé va être adressée.

Le Cabinet Aquitaine Eval'Conseil a été retenu pour procéder à l'évaluation externe dans la RPA et il convient de préparer les documents qui ont été demandés dans ce cadre.

Le samedi 13 décembre, la fête des lumières sera organisée à la RPA. Tous les élus sont conviés. Il y aura un apéritif et les résidents seront invités à déposer une bougie allumée dans des petits pots à l'extérieur de la RPA.

Commission « Voirie »

Dans le cadre d'un récent rendez-vous avec M. Martineau du Centre Routier Départemental de Libourne, plusieurs points ont été abordés :

- La présence d'une grande flaque d'eau sur la RD au « Grand Bigaroux ». Le CRD doit remblayer avec du calcaire ou tout autre matériau adéquat.
- Le problème d'entretien de la route de Saint-Emilion entre le bourg et la Croix de Bertinat et la présence d'importants nids de poule.
- La nécessité de supprimer le busage et de reconstituer le fossé le long de la RD 670 face au château Quintus. Le passage est fermé car l'eau ne s'évacue pas.

M. Chariol demande s'il est possible d'intervenir auprès du CRD pour que la vitesse sur toute la RD entre le bourg et le rond-point de Carré soit limitée à 70Km/heure. En effet, dans le sens Libourne-Saint Sulpice, il est possible de circuler de nouveau à 90 km/heure entre la fin de limitation à 70 km/heure et l'entrée d'agglomération. La demande a déjà été déposée mais a essayé une fin de non- recevoir.

Questions diverses

Proposition de jumelage : M. le Maire présente une proposition de jumelage, déposée par la Mairie de Saint Cernin dans le Cantal. Le Conseil municipal ne souhaite pas y donner suite.

Marché électricité : Mme Camut expose que dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, la Commune devra, soit passer un marché directement, soit déléguer la compétence au SDEEG. Mme Camut est en train d'analyser les consommations et les contrats en cours.

Finances : M. le Maire rappelle que la commission s'est réunie le 24 novembre et M. Bonnefon précise qu'il a été constaté que l'exercice 2014 devrait être excédentaire. L'emprunt de 150 000 €, prévu au budget, ne sera pas nécessaire cette année. Le solde de trésorerie est de 558 492,26 € à ce jour.

Invitations diverses

Le 1^{er} décembre, le CDG 33 organise une journée « portes ouvertes ». Les élus peuvent y participer.

La Société Lacroix Signalisation a adressé une invitation à l'inauguration de son nouveau site, le 4 décembre.

M. Bonnefon propose d'organiser, en fin d'année ou début de l'autre, un Conseil municipal privé pour faire le point sur les réalisations de l'exercice écoulé et préparer la programmation de(s) l'exercice(s) à venir. Cette réunion permettra aussi de dresser un bilan de fonctionnement du Conseil municipal.

Dates à retenir

Vœux du Maire à la population : 8/01/2015 à 18h

Vœux de la CDC : 16/01/2015

Repas des Aînés : 25/01/2015

Commission « Espaces Verts » : 4/12/2014 à 17h30

Commission « Urbanisme » : 8/12/2014 à 17h00

Commission « Information Communication » : 9/12/2014 à 17h00

Prochain Conseil municipal : 11/12/2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.